



## Rapport annuel 2017

### Les points forts de l'année : l'essentiel en bref

Le travail de l'année passée s'est articulé autour de deux domaines en particulier. Le premier est le conseil spécialisé et le coaching pour les parents mono, ainsi que les autres projets dans le domaine du conseil et de la formation au bénéfice des familles monoparentales. La Confédération soutient ces derniers financièrement dans le cadre du contrat de prestation « organisations familiales » entre Pro Familia Suisse et l'Office fédéral des assurances sociales. Le second visait à assurer le financement de la FSFM.

- Dans le domaine du coaching, du conseil et de la formation pour les familles monoparentales, la FSFM est parvenue à atteindre ses objectifs et ainsi remplir le contrat de prestations.
- Il n'a par contre pas été possible de générer des moyens financiers suffisants pour maintenir le bureau central dans sa forme établie.
- Le comité central a par conséquent redéfini les taux d'occupation et la répartition des tâches pour 2018 et a élaboré une solution viable et durable pour la nouvelle composition du bureau central ainsi que pour la relève de la présidente Bettina Beglinger, qui passera la main lors de l'assemblée des membres 2018. La priorité a été de garantir la qualité.

### Détails des objectifs et activités

#### Prestations et offres

##### Site Internet et publications

La FSFM a franchi une étape décisive vers son objectif de poursuivre le développement de son site Internet trilingue [www.einelternfamilie.ch](http://www.einelternfamilie.ch) / [www.famillemonoparentale.ch](http://www.famillemonoparentale.ch) / [www.famigliamonoparentale.ch](http://www.famigliamonoparentale.ch) comme plateforme de communication et de mise en réseau.

- Le **site Internet** rénové de fond en comble a été mis en ligne fin avril. Le contenu principal du site est constitué d'informations de base pour les parents mono séparés et divorcés, les parents mono vivant depuis le début seuls avec les enfants, et les veuves/veufs. Ces contenus ont été entièrement rédigés à nouveau et traduits en français et en italien.
- La prochaine étape sera la publication des autres contenus complétés et du blog « EinElternForum » / « Bulletin d'information pour familles monoparentales ». Des travaux préparatoires ont déjà été effectués dans ce sens.
- Deux éditions de la brochure d'information **Kindgerecht / Les enfants d'abord** ont été publiées pour les donatrices et donateurs, les membres et les personnes intéressées : « La performance jour après jour » (Les enfants d'abord 1/mai 2017) et « Les demandes des pères » (Les enfants d'abord 2/septembre 2017).
- Le **rapport annuel 2016** a par ailleurs été publié sur le site Internet de la FSFM.

##### Coaching, conseil et formation pour les familles monoparentales

L'an passé, la FSFM a rempli les exigences du sous-contrat de prestations de quatre ans, conclu en 2016 avec Pro Familia Suisse dans le cadre du contrat de prestation de Pro Familia et de l'Office fédéral des assurances sociales.

- En 2017, les conseillères professionnelles de la FSFM ont fourni un total de 557 heures de **conseil spécialisé** et de **coaching** juridique et psychosocial sur des points clés de la monoparentalité (2016 : 521 heures).

- Des interventions régulières et une formation continue avec un juriste externe expert du droit en matière d'entretien de l'enfant ont contribué à maintenir la haute **qualité** de l'offre. Les connaissances en conseil ont par ailleurs été assurées de manière continue.
- L'équipe de conseil de la FSFM a échangé avec des conseillers de l'association pour la responsabilité parentale (Verein für elterliche Verantwortung, VeV) et a assisté à une formation organisée en commun avec un expert juriste.
- Les **feuilles d'information** « L'entretien de l'enfant » et « Contribution d'entretien pour enfant majeur », qui s'adressent aux familles monoparentales, aux spécialistes et aux personnes intéressées, ont été actualisées en allemand, français et italien et mises à disposition sur le site de la FSFM.
- Les **films explicatifs** « Entrée dans la monoparentalité », « Autorité parentale » et « Garde » ont aussi été publiés sur le site Internet. Les films ont été produits en langues allemande, française, italienne, anglaise et espagnole. Ils transmettent les informations les plus importantes sur les trois sujets phares de la monoparentalité.
- La FSFM a rédigé en allemand, français et italien le **factsheet** « Monoparentalité et travail » pour la plateforme jobundfamilie.ch, de Pro Familia Suisse.
- Dans le cadre du développement d'**offres de cours pour spécialistes**, la FSFM a présenté en Suisse romande et en Suisse alémanique le module « Séparation, divorce, décès : entrée dans la monoparentalité », élaboré en 2016.

### Community building – mise en réseau

Dans le domaine de la mise en réseau avec des organisations monoparentales et avec des partenaires qui s'engagent pour les parents mono et leurs enfants, la FSFM a atteint les objectifs fixés.

- La membre du comité central Monique Gerber a représenté la FSFM à la rencontre annuelle de l'**ENoS** (European Network of Single Parent Families) du 9 au 11 juin 2017 à Berlin. Des préparatifs ont notamment été faits pour le congrès international sur le thème des « Stratégies contre la pauvreté des enfants chez les parents seuls – garantir la base existentielle de l'enfant en comparaison européenne », qui devrait avoir lieu en automne 2018 à Munich.
- L'**échange** annuel avec les associations parentales régionales et les membres de la FSFM s'est déroulé dans le cadre de l'assemblée des membres du 8 avril 2017. Des contacts réguliers ont par ailleurs été maintenus par courriel et téléphone, en particulier avec **eifam Basel**, **IG Baden** et **VAMV-Ostschweiz**, entretemps dissoute, ainsi qu'avec l'association **Aurora** pour les veuves et veufs avec des enfants mineurs.
- Le renouvellement de l'accord de coopération a permis de continuer à renforcer la collaboration de longue date avec l'Associazione delle Famiglie parentali e ricostituiti Tessin **ATFMR**. L'ATFMR garantit à la FSFM sa présence téléphonique dans la Suisse italophone, elle gère le site Internet de l'association en italien, conseille les familles monoparentales italophones et s'occupe des traductions de textes allemands et français de la FSFM vers l'italien dans tous les domaines.
- Le projet « Manger ensemble – vivre ensemble » a été développé en collaboration avec les **Eglises réformées Berne-Jura-Soleure**. Il propose des rencontres de familles monoparentales pour cuisiner en commun, des aides aux devoirs pour les enfants et de brèves informations pour les adultes. Le projet « Recharge » a été lancé à la Bea Expo, en avril, en collaboration avec **MoGr** (Mütter ohne Grenzen – Mères sans frontières). Il vise à permettre à des familles monoparentales dont le budget est serré de profiter de capacités inutilisées dans les hôtels, restaurants et moyens de transports suisses.

### Affaires publiques et relations avec les médias

Les objectifs ont aussi été atteints dans l'exécution du contrat de prestation « Organisations familiales » 2016 - 2019 de Pro Familia Suisse et dans le travail sur les points forts de la FSFM en termes de politique de contenu - la pauvreté,

la responsabilité parentale et la fiscalité.

- La FSFM a participé aux groupes de projet « Pauvreté des familles » et « Transition vers le travail / la formation de rattrapage » dans le cadre du programme national contre la **pauvreté**.
- Sur les points forts responsabilité parentale et fiscalité, elle a pris position sur deux consultations auxquelles elle avait été invitée : l'élaboration de l'**ordonnance sur le recouvrement des contributions d'entretien** au niveau fédéral, qui conclut la révision de l'entretien de l'enfant et dans laquelle de nombreuses demandes de l'association ont été intégrées, ainsi que la consultation sur la **prise en compte des frais de garde** au niveau fiscal. (Vous trouverez en annexe au rapport annuel des informations supplémentaires sur les points forts de la FSFM en matière de politique de contenu.)
- Pour exécuter le **contrat de prestation**, la FSFM a participé à la séance spéciale annuelle et à trois séances de coordination du comité de coordination au sein duquel les organisations familiales impliquées dans le contrat sont représentées. Il s'agit, sous la houlette de Pro Familia (partie principale au contrat), de l'Association suisse des consultations parents-enfants (ASCPE), l'association pour la responsabilité parentale (Verein für elterliche Verantwortung, VeV), la fondation « être parent » (Stiftung Elternsein), männer.ch, Pro Juventute, de l'association faitière Familles arc-en-ciel et de la FSFM en tant que parties sous-contractantes. La FSFM a en outre représenté le comité auprès du comité directeur de Pro Familia et a participé à une séance d'évaluation avec l'Office fédéral des assurances sociales. Avec des organisations partenaires, elle est intervenue avec succès au Parlement contre des coupes radicales dans les aides financières de la Confédération en 2018.
- La FSFM a participé à de nombreux **événements** d'organisations partenaires, dont le 75<sup>e</sup> anniversaire et les assemblées des membres de Pro Familia, la rencontre de travail des organisations faitières œuvrant pour l'égalité des sexes avec le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, la conférence de l'Université de Lausanne sur la garde alternée et le podium de la HSG St. Gall sur la conciliation entre vie professionnelle et vie de famille.
- Elle a en outre répondu à plusieurs **demandes des médias**, pris position sur des sujets **politiques** d'actualité tels que la prévoyance retraite, soutenu l'initiative pour un congé paternité et a tissé des liens avec des femmes et hommes politiques.

## Sécurisation des ressources et direction de l'association

### Recherche de fonds / publicité

Les demandes prévues pour obtenir des dons importants ont été déposées et les lettres d'appels aux dons ont été envoyées. Les entrées sont toutefois restés en-deçà des attentes.

- De nombreuses **demandes** de contributions à des projets ont été déposées auprès de fondations. La FSFM a reçu des engagements de la part de la Loterie romande et de la fondation Mammina.
- 4 envois ont été effectués pour obtenir des **dons**, en collaboration avec l'entreprise partenaire asm (Agentur für Sozialmarketing), dont deux en mai et septembre avec la brochure d'information « Les enfants d'abord ».
- Comme chaque année, deux envois ont été fait aux **paroisses** de Suisse alémanique.
- Conformément au **contrat de prestation** « Organisations familiales », deux rapports de controlling ont été rédigés à l'attention de l'Office fédéral des assurances sociales.

### Direction et développement de l'association

- Des rentrées insuffisantes n'ont pas permis de maintenir le **bureau central** dans sa forme établie en 2018 et ont entraîné des modifications du personnel. Sur la base des modifications prévues des taux d'occupation et de la répartition des tâches en lien avec son rôle, la directrice Danielle Estermann a démissionné de son poste. Par ailleurs, Doris Agazzi, coordinatrice pour la Romandie, a pris sa retraite et a mis fin à son activité pour la FSFM.
- Avec plus de 900 heures en 2017, l'engagement bénévole du **comité central** a été nettement supérieur à la

moyenne. Les membres du comité se sont rencontrés pour quatre séances ordinaires et une retraite, consacrée à l'avenir de la FSFM. Le groupe d'accompagnement du comité a aussi tenu trois séances avec la directrice et l'a soutenue dans la direction opérationnelle de l'association. Des collaborateurs se sont aussi engagés de manière bénévole pour la FSFM.

- Une solution durable et viable a été développée pour la nouvelle composition du bureau central et la succession de Bettina Beglinger, qui passera la main à la présidence centrale de la FSFM lors de l'assemblée des membres 2018. La priorité a été d'assurer la haute qualité du travail de la FSFM.

## Points forts en matière de politique de contenu de la FSFM : la situation actuelle

(avril 2018)

A travers l'information, la sensibilisation et la mise en réseau, la FSFM s'engage pour une plus grande sécurité financière et plus de temps en famille pour les familles monoparentales. Les points forts actuels sont la pauvreté et la responsabilité parentale dans le droit des familles, étroitement liées entre elles, ainsi que la fiscalité des familles monoparentales.

### Point fort pauvreté

Les dernières statistiques sociales montrent elles aussi que les familles monoparentales sont encore et toujours plus touchées que la moyenne par la pauvreté. Les enfants de familles monoparentales représentent près de la moitié des enfants qui ont besoin de l'aide sociale.

- Les inégalités dans la vie professionnelle et les discriminations dans le droit en matière de contribution d'entretien (cf. ci-dessous) contribuent fortement à ce qu'un parent ne puisse pas assurer seul la subsistance et la prise en charge des enfants sans exposer la famille à un fort risque de pauvreté.
- Il y a notamment des lacunes dans la compatibilité famille-travail, lorsque les horaires, modèles et structures de travail adaptés aux enfants font défaut, dans les salaires (égalité des salaires des femmes et des hommes) ainsi que dans le financement des formations et formations continues.
- Dans la prévoyance retraite, le travail d'aide non payé est mal assuré. Les parents seuls qui n'exercent pas d'activité professionnelle dans des proportions suffisantes et ne peuvent pas constituer une prévoyance professionnelle adéquate sont touchés par la pauvreté liée à l'âge.

### Point fort responsabilité parentale dans le droit des familles (autorité parentale, entretien de l'enfant, aide en matière de prestations d'entretien)

Après l'entrée en vigueur de la révision de l'autorité parentale le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et le nouveau règlement en matière d'entretien de l'enfant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'application des nouvelles dispositions est mise au premier plan. La FSFM s'axe pour cela sur des modèles et exemples de parentalité séparée centrés sur l'enfant.

- A l'occasion de la révision de l'entretien de l'enfant, la loi met particulièrement l'accent sur la garde alternée. Des décisions du Tribunal fédéral de 2016 sur le déménagement de l'enfant en cas d'autorité parentale conjointe (droit de déterminer le domicile de l'enfant / garde) renforcent la position de la FSFM selon laquelle le bien de l'enfant, au cas par cas, passe avant tout. Le Tribunal fédéral donne un poids important à la solution de prise en charge qui précédait. Les décisions renforcent l'approche de la FSFM, centrée sur l'enfant et le cas particulier. Des décisions du Tribunal fédéral sur le nouveau droit en matière d'entretien de l'enfant (entretien financier et garde) sont attendues.
- Des discriminations persistantes existent dans le droit en matière d'entretien : le partage du déficit et une contribution d'entretien minimum manquent, de même qu'une possibilité de soutien financier pour les parents vivant séparés qui ne peuvent pas payer de contributions d'entretien (par ex. par des avances sur contributions d'entretien ou l'aide sociale). La proposition d'allocations pour enfants au niveau fédéral en fonction des besoins,

comme possibilité d'aider les enfants qui ne reçoivent pas ou pas suffisamment de contributions d'entretien à cause de la pauvreté des parents vivants séparés, a été rejetée (motion Feri). Mais la commission de la Convention de l'ONU sur les droits des femmes CEDEF exige de la Suisse qu'elle élimine les discriminations.

- La nouvelle ordonnance sur l'aide au recouvrement de pensions alimentaires annonce des améliorations pour les familles dans lesquelles le parent vivant séparé néglige l'obligation d'entretien (ce qui peut aussi décharger l'avance sur contributions d'entretien). La consultation sur le projet du Conseil fédéral est terminée.
- L'égalité des parents vivants séparés dans la prise en charge fait l'objet de plus en plus d'attention ; la répartition principalement traditionnelle des tâches chez les parents en couple est ici un frein.
- Les nouveaux sujets en matière de droit de la famille sont par exemple l'autorité parentale pour plus de deux parents ainsi que la parentalité avec l'aide de l'insémination artificielle.

### **Point fort fiscalité**

Le droit fiscal désavantage les familles monoparentales sur différents points, que la FSFM a récemment indiqués dans sa réponse à la consultation sur l'imposition des frais de garde des enfants.

- Les familles monoparentales ne sont pas imposées conformément à leur capacité économique : la capacité économique des parents mono est surestimée, l'absence d'un parent dans le foyer étant considérée exclusivement comme une économie en termes de coûts. Cependant la monoparentalité entraîne des coûts supplémentaires que les familles biparentales n'ont pas et qui doivent être pris en compte.
- La réglementation actuelle sur l'imposition des frais de garde des enfants ne répond pas non plus au principe de l'imposition selon la capacité économique. La FSFM demande que les frais de garde des enfants puissent être déduits sans limitation en tant que frais d'acquisition lorsqu'ils sont engendrés par la profession, la formation ou l'incapacité de travail.
- Malgré l'autorité parentale conjointe, c'est la plupart du temps la mère qui assume la prise en charge des enfants, et ce aussi dans les cas où l'enfant ne reçoit par exemple aucune contribution d'entretien à cause de l'absence de partage du déficit. Mais dans ces cas, les parents mono n'ont droit qu'à la moitié des déductions pour enfants et à la moitié des déductions pour les assurances qui y sont liées. L'autre parent peut aussi faire valoir la moitié des déductions. Cette réglementation désavantage encore plus les parents mono, qui assument une double charge, et n'est absolument pas correcte. La conseillère nationale Yvonne Feri l'a mentionné dans son interpellation 16.3307.
- En outre, la fiscalité en matière de contributions d'entretien pour les enfants et rentes d'orphelin demeure non résolue : les contributions d'entretien pour enfants mineurs et les rentes sont déclarées par le parent qui les reçoit. Les contributions d'entretien peuvent être entièrement déduites par la personne qui les verse. Les contributions d'entretien pour enfants majeurs sont par contre exonérées d'impôts et ne peuvent pas être déduites.

## Bilan et compte de pertes et profits 2017

### Bilan au 31 décembre 2017

|   | 2017<br>CHF      | 2016<br>CHF       |
|---|------------------|-------------------|
| <b>Actifs</b>   |                  |                   |
| Actifs circulants   | 80'946.87        | 100'942.79        |
| Actifs immobilisés  | 3.00             | 3.00              |
| <b>Total actifs</b>   | <b>80'949.87</b> | <b>100'945.79</b> |
| <b>Passifs</b>  |                  |                   |
| Dettes résultant d'achats et de prestation de service/<br>Passifs de régularisation | 7'475.70         | 40'513.85         |
| Prêts de liquidité de soutien des familles (SUE)                                    | 42'000.00        | 0.00              |
| <b>Total fonds étrangers é court terme</b>  | <b>49'475.70</b> | <b>40'513.85</b>  |
| <b>Total capital des fonds</b>  | <b>9'101.20</b>  | <b>4'089.20</b>   |
| Capital de l'organisation   | 56'342.74        | 55'373.22         |
| Résultat annuel après apports   | -33'969.77       | 969.52            |
| <b>Total capital de l'organisation</b>  | <b>22'372.97</b> | <b>56'342.74</b>  |
| <b>Total passifs</b>  | <b>80'949.87</b> | <b>100'945.79</b> |

### Compte de pertes et profits 31.12.2017

|   | 2017<br>CHF       | 2016<br>CHF       |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Produits</b>                                     |                   |                   |
| Cotisations de membres                              | 3'284.00          | 7'418.00          |
| Dons  | 238'120.49        | 327'574.14        |
| Subventions fédérales „organisations de la famille“ | 160'100.00        | 149'800.00        |
| Autre produit                                       | 5'161.00          | 130.00            |
| <b>Total produits</b>                               | <b>406'665.49</b> | <b>484'923.79</b> |
| <b>Charges</b>                                      |                   |                   |
| Charges directes                                    | 70'147.35         | 81'436.80         |
| Charges de personnel                                | 288'453.50        | 310'198.90        |
| Coûts des matières et amortissements, dépréciations | 82'034.41         | 92'918.57         |
| <b>Total charges d'exploitation</b>                 | <b>440'635.26</b> | <b>483'954.27</b> |
| Résultat annuel avant attributions                  | -33'969.77        | 969.52            |
| Prélèvement investissements et projets              | 0.00              | 0.00              |
| <b>Résultat annuel après attributions</b>           | <b>-33'969.77</b> | <b>969.52</b>     |

### Rapport de révision

Les comptes annuels ont été vérifiés le 14 mars 2018 par la Fiduciaire Grauholz Treuhand AG, Urtenen-Schönbühl dans le sens des prescriptions légales et selon les standards de la ZEW, et attestés conformes.

Les comptes détaillés avec le Rapport de révision et ses annexes à l'attention de l'Assemblée des membres du 21 avril 2018, sont à disposition auprès de la Fédération via [info@svamv.ch](mailto:info@svamv.ch) ou tél. 031 351 77 71